

<http://tarotcharente.jimdo.com/>

 CONSEIL d’ADMINISTRATION

 COMITE des CHARENTES de TAROT

 Réunion du 1er août 2014 : salle des associations de Breuil-Magné à 19h30

Etaient présents : Alain Gratedoux, Stéphan Leronde, Sylvie Freulon, Jeanette Deval, Paul Grandener, Christophe Lalemend, Nadège Berthelot, Jean Dumontet, Jean-Pierre Lievin, Francis Vergnaud et Maureen Guay.

Le président, Alain Gratedoux débute la séance par un rapport moral : le comité se porte bien avec une augmentation des licenciés et des participants en compétitions, 2 écoles « jeunes » en progression et un site de plus en plus consulté.

Malheureusement, en raison d’erreurs d’organisation et d’exiguïté des locaux, déjà évoquées lors de l’A.G., le championnat sénior ne sera plus attribué à Rochefort par la F.F.T. Sans cette source de revenus, le fonctionnement de notre comité accuserait un déficit de quatre à cinq mille euros par saison (tableau joint) nécessitant une certaine rigueur budgétaire…

La réunion s’est donc porté sur la comptabilité du comité et les économies à prévoir, Alain nous a donc soumis plusieurs propositions à discussion :

Les championnats sont déficitaires de 3037.88 euros (principalement en raison des défraiements et frais d’arbitrage)

Le championnat jeune coûte également 2455.05 euros mais félicitons quand même l’équipe de cognac qui a fini 1er en triplette et celle de la Rochelle 3ème . En dépit de ces excellents résultats, le déficit reste énorme en frais de transport et logement des jeunes (1687 euros).

Sylvie FREULON propose une possibilité d’hébergement pour les jeunes à tarif préférentiel pour Argelès-sur-Mer (mesure adoptée)

Pour réduire les frais d’arbitrage, le conseil a voté à l’unanimité l’abandon de l’arbitre assistant défrayé (sauf championnat équipe); un arbitre de club, à sa demande, pourra éventuellement aider le responsable de l’épreuve bénévolement.

Les arbitres régionaux seront désormais désignés selon leur proximité géographique pour les championnats afin de n’engendrer aucun frais kilométrique supplémentaire (non remboursé).

Pour rappel, un arbitrage de championnat régional est rémunéré 120 euros ; le club organisateur offrant le repas et les consommations (avec modération) de l’arbitre régional responsable de l’épreuve.

De plus, pour les championnats triplettes et quadrettes D1 regroupants deux ou plusieurs comités, le coût de l’arbitrage est fixé à 150 euros et sera divisé au prorata des joueurs par comité.

Dans un souci de montrer l’exemple, les apéros et/ou repas suivants les réunions de comité sont supprimés .

La participation du comité aux frais de déplacements des joueurs qualifiés en championnat de France est fixée pour la saison 2014/2015 à 100 euros pour les individuels (150 une série + l’open) et à 80 euros (par joueur) pour une compétition en équipes (annexe 2).

Le conseil d’administration constate aussi une disparité au niveau des clubs pour la déclaration des pcn : une explication sera demandée aux clubs qui déclarent moins de 100 euros de pcn par an. Les tarifs d’affiliation et de licence retenus pour cette saison sont les suivants :

Affiliation pour les clubs : 70 euros

1ère série : 45 euros

2ème série : 40 euros

3ème série : 35 euros

4ème série : 20 euros

Le prix des pcn est maintenu à l’unanimité à 0.40 euro par joueur en libre et 0.60 euro en duplicaté (quadrette, triplette, individuel).

Un rappel : Alain Gratedoux est désigné comme référant du challenge pour la saison prochaine.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Les prochaines réunions de comité (compétitions + arbitres + présidents de club) se dérouleront le samedi 6 septembre 2014 à Saint-Georges des Côteaux (salle polyvalente).

 Le président

 Alain GRATEDOUX